

AR Prefecture

063-256301375-20230315-DCS20230302-DE
Reçu le 23/03/2023
Publié le 23/03/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20230302

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 15 Mars à 18h15, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Charbonnières les Vieilles, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 28/02/2023.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 70

Votants : 77 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

Objet : Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 25 Janvier 2023 en visioconférence

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale du 25 janvier 2023 qui s'est déroulée en visioconférence, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci.
Aucune remarque n'est à formuler.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale du 25 janvier 2023 en visioconférence.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



**ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 MARS 2023**

AR Prefecture 44

CHARBONNIERES LES VIEILLES

063-256301375-20230315-DCS20230302-DE

Reçu le 23/03/2023

Publié le 23/03/2023

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bourg-Lastic	Bernard DEBOTE
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussières près Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Jean-Claude SENETAIRE
Châteauneuf les Bains	Jean-Yves NOUZILLE
Château sur Cher	Robert DUBUIS
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Alain DUCLAUX
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
La Goutelle	Ida GIRAUD
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Montaigut-en-Combraille	Claire LEMPEREUR
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pionsat	Bernard PENY
Pontgibaud	Alain FOURNIER
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint Eloy les Mines	Jacqueline DUBOISSET
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint Jacques d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Sylvain DURIN
Teilhac	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS

Villossanges Voingt Youx	Jean-Yves NEDELLEC Josias GARCIA Philippe IMBAUD
COMMUNALITES DE	DELEGUES PRESENTS
AR Prefecture COMMUNES	
063-256301375-20230315-DCS20230302-DE Reçu le 23/03/2023 Publié le 23/03/2023	Chavanon Combrailles et Volcans Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY
Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Julien PERRIN
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL
Canton de Saint-Eloy	Jocelyne LELONG

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Bromont Lamothe (excusés)
Champs (excusés)	Cisternes-la-Forêt (excusé)
Combrailles (excusé – POUVOIR)	Durmignat (excusée)
Espinasse (excusés)	La Celle-d'Auvergne (excusé)
La Crouzille	Landogne (excusée)
Lapeyrouse (excusée)	Le Quartier
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Menat (excusées)	Messeix (excusé)
Miremont (excusé)	Montel de Gelat (excusée)
Montfermy	Pontaumur (excusé – POUVOIR)
Pouzol (excusée)	Saint-Angel (excusé)
Saint-Avit (excusée)	Saint-Etienne des Champs (excusée)
Saint-Georges-de-Mons (excusée – POUVOIR)	Saint-Germain-près-Herment (excusé)
Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé – POUVOIR)	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Maurice-près-Pionsat	Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)
Saint-Sulpice	Savennes (excusées)
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Teilhède (excusé - POUVOIR)
Tralaigues (excusée)	Virlet (excusées)
Vitrac (excusé)	Yssac-la-Tourette (excusés)

Communautés de communes:

Monsieur Gérard VENAULT, excusé, **POUVOIR**

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental, vp du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, vp, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusée)

AR Procès-Verbal de l'Assemblée générale du Mercredi 25 Janvier 2023 à 18h30 en visioconférence
063-25630 Reçu le 23/03/2023 Publié le 23/03/2023 Le Président Boris SOUCHAT souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical.

Il rappelle que cette assemblée générale devait se tenir en présentiel à Bromont Lamothe mais compte-tenu des conditions météorologiques défavorables, celle-ci a été privilégiée en visioconférence, un grand nombre de délégués nous ayant fait part de leur excuse si nous maintenions le déplacement à Bromont Lamothe.

Le quorum est atteint : nous avons en présentiel au SMADC 4 délégués (le Président, 1 vice-président et 2 délégués, enregistré 61 connexions et 2 délégués se sont regroupés ensemble, 66 délégués sont donc présents pour cette réunion en visioconférence. Une capture d'écran atteste de la liste des délégués connectés.

Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.

Monsieur Marc GIDEL, délégué de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

- ➔ **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21/12/2022 à Saint Priest des Champs**
- ➔ **Informations sur les délibérations du bureau et décisions du président depuis le dernier comité syndical**
- ➔ **Information sur la mission d'étude visant à développer l'utilisation de produits locaux au sein des établissements de restauration collective du territoire des Combrailles**
- ➔ **SMADC comptabilité M57**
- ➔ **Consultation marché informatique**
- ➔ **Gestion des Ressources Humaines**
- ➔ **Contrat Territorial Sioule Andelot**
- ➔ **Point d'informations diverses**
- ➔ **Questions diverses**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21/12/2022 A SAINT PRIEST-DES-CHAMPS

DECISION : aucun délégué n'ayant d'observations à formuler sur ce compte-rendu, il est mis au vote par le Président et approuvé à l'unanimité (moins 1 abstention d'une déléguée non présente à cette réunion, Mme Clémentine Raineau).

INFORMATIONS SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LE DERNIER COMITÉ SYNDICAL

063-25630335 2023030620230306

Reçu le 23/03/2023

Publié le 23/03/2023

DELIBERATION DU BUREAU

14/12/2022 Fonds A89 : Attribution de Subvention

DECISION DU PRESIDENT

20/12/2022 Décision du Président 2022/14 - Demande de financement Animation
Contrat Territorial Sioule Andelot 2023

Le Président fait part aux membres du comité syndical des délibérations et décisions prises depuis la dernière assemblée générale.

INFORMATION SUR LA MISSION D'ETUDE VISANT A DEVELOPPER L'UTILISATION DE PRODUITS LOCAUX AU SEIN DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE DU TERRITOIRE DES COMBRILLES

Pour rappel, dans un objectif de développer une alimentation locale et de qualité, le SMAD des Combrailles a été labélisé en 2021 par l'Etat en tant que Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Emergence en 2021. L'idée maîtresse de ce projet repose sur l'organisation d'un système alimentaire local résilient en reliant les acteurs locaux de l'alimentation. Pour cela trois axes majeurs de travail ont été définis :

- L'accompagnement de l'organisation et de la structuration des filières agricoles ;
- L'accompagnement de la restauration collective ;
- L'éducation à une alimentation saine, de qualité et de proximité.

Plus précisément, le second axe a pour objectif de répondre au plus près aux besoins des gestionnaires des restaurants collectifs et des élus du territoire afin de les accompagner dans le développement de leurs approvisionnements en produits locaux. Cela implique de disposer d'une connaissance fine du secteur de la restauration collective sur le territoire du SMADC et de quantifier les besoins en produits locaux. Pour répondre à ces différents points, une mission d'étude a débuté en décembre 2022, dont le cahier des charges a été entériné par les élus du SMADC lors de la réunion du bureau syndical du 18 juillet 2022 et le prestataire, Bio 63, a été sélectionné lors de celle du 26 octobre 2022.

Les étapes définies dans le cahier des charges sont les suivantes :

- Réaliser un état des lieux global de la restauration collective sur le territoire : fonctionnement et services annexes proposés ;
- Etablir un panorama global et territorial des approvisionnements : acteurs impliqués, pratiques d'approvisionnements et accompagnement éventuel ;
- Evaluer le potentiel d'approvisionnements en produits locaux : chiffrer le besoin des restaurants collectifs et le croiser avec la capacité de production du territoire ;
- Définir un plan d'actions : recenser les initiatives et proposer des orientations et des actions permettant de développer les approvisionnements locaux.

Dans le cadre de la première étape, les communes ayant une cantine scolaire seront sollicitées au cours du premier semestre 2023 afin de convenir d'un rendez-vous. Ce dernier sera réalisé par Hélène Cadiou ou Maëlle Merle, chargées de mission de Bio 63. L'objectif est d'échanger sur l'organisation générale du restaurant ainsi que sur vos approvisionnements. Un point sera également fait sur l'organisation et le matériel de la cuisine pour la préparation des repas ainsi que sur la loi EGalim (les réussites et les éventuelles difficultés rencontrées).

Pour la réussite de cette étude, nous avons besoin de l'implication de chacune des communes ayant de la restauration collective.

Enfin, une **rencontre inter-établissements** est prévue le **mercredi 1^{er} mars à partir de 14h** à la Ferme Batisse (Vitrac), exploitation déjà engagée dans l'approvisionnement d'établissements de restauration collective.

Elise COPIN, chargée de mission PAT, est à la disposition des délégués pour tout complément d'information. Plusieurs interventions soulignent l'intérêt de cette démarche mais également sa lourdeur, notamment au vu des données demandées lors des rendez-vous. Enfin, Claire LEMPERUR demande à ce que le SICTOM soit associé à la démarche de PAT.

SMADC COMPTABILITE M57

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – M57

En adoptant le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 à titre expérimental (celui-ci devant être généralisé au 01/01/2024), le SMADC s'est engagé à se doter d'un règlement budgétaire et financier, obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants.

Ce règlement définit les règles de gestion internes propres au SMADC, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable. En tant que document de référence, le règlement a pour objectif de renforcer la cohérence entre les règles budgétaires et comptables et les pratiques de gestion. Il a également pour finalité de faciliter l'appropriation des règles par l'ensemble de la collectivité et de promouvoir une culture de gestion commune.

Le projet de règlement budgétaire et financier, qui était joint en annexe séparée du présent dossier est soumis à l'approbation des délégués syndicaux.

Le comité syndical APPROUVE le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui sera joint en annexe de la délibération, DIT que celui-ci est amené à être modifié dans le temps, l'étude de différentes pratiques devant être mises en place à moyen terme, DIT que ce règlement fera l'objet de mises à jour dès lors que de nouvelles modalités pourront y être apportées.

CONSULTATION MARCHE INFORMATIQUE

Le marché concernant la cession du droit d'utilisation, la maintenance, l'assistance et la formation relatives aux logiciels de gestion SEGILOG pour La Mairie de COMBRONDE, la Mairie de SERVANT et la Communauté de Communes et le CIAS Combrailles Sioule et Morge a pris fin le 31 décembre 2022, il est donc nécessaire d'établir un nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les trois prochaines années.

Les logiciels de gestion SEGILOG qu'utilisent ces adhérents du service informatique du SMAD des Combrailles leur sont fournis par le prestataire BERGER-LEVRAULT.

Dès lors, ce marché ne peut être confié qu'à l'opérateur économique détenant les droits d'exclusivité de ces logiciels.

Les membres du Bureau ont validé le cahier des charges de ce marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lors du bureau syndical du 18 janvier 2023 (celui-ci était joint en annexe séparée).

La consultation concernant ce marché a été mise en ligne sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur suivant : <https://combrailles.achatpublic.com> pour une réponse fixée à vendredi 10 février 2023 à 12 heures.

Au vu du montant prévisionnel de ce marché, la décision de passation est du ressort du comité syndical. Cependant, le caractère limité de la consultation et les délais conduisent à proposer un mode d'organisation plus rapide en donnant délégation au président pour la passation du marché.

Le comité syndical, à l'unanimité, DELEGUE au Président le soin d'assurer la passation de marché concernant le marché de cession du droit d'utilisation, de maintenance, d'assistance et de formation relatives aux logiciels de gestion SEGILOG et éventuellement d'engager si besoin une négociation.

AR Préfecture GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE(E) DE MISSION : « CHARGE(E) DE MISSION DU PROGRAMME LEADER 2023-2027 »

Publié le 25/03/2023
Comme il a été présenté lors de la réunion du comité syndical du 21 décembre 2022, le SMADC a été désigné structure porteuse par les territoires impliqués dans la préparation de la candidature au programme LEADER 2023-2027.

Concrètement, cela signifie que le SMADC va créer une instance d'animation et de gestion de ce programme et qui aura vocation à travailler à l'échelle départementale en lien étroit avec les partenaires impliqués (Parc du Livradois-Forez, Parc des Volcans, Agglomération d'Issoire, Pays du Grand Clermont, Communauté de communes de Plaine Limagne et SMADC).

La mise en place de cette cellule d'animation départementale reposera sur la mobilisation d'agents déjà en place au sein du SMADC, donc à moyens constants. Des évolutions de missions sont donc à engager. Il faut également souligner que chaque partenaire, dont le SMADC, mobilisera du temps de travail pour assurer le travail d'accompagnement des porteurs de projets sur le terrain.

La cellule départementale est calibrée sur environ 2 équivalents temps plein, dont un équivalent temps plein consacré à des fonctions d'animation et un second sur des fonctions de gestion.

Si les fonctions de gestion sont bien établies au sein de l'organigramme du SMADC, les fonctions d'animation sont actuellement partagées entre différents intervenants.

Il est donc nécessaire de disposer d'un animateur(trice) de la cellule départementale, dont les missions seront suivantes :

- Piloter et coordonner le programme LEADER 2023-2027 du Puy-de-Dôme ;
- Etre l'interlocuteur du Conseil régional, en tant qu'autorité de gestion, et de l'ASP en tant qu'organisme de paiement ;
- Préparer le conventionnement de mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027
- Instruire d'un point de vue réglementaire, administratif et financier et en lien avec la gestionnaire les dossiers complets transmis par les animateurs locaux ;
- Vérifier que les opérations s'intègrent dans le plan de développement du GAL ;
- Préparer et animer les réunions des comités de programmation, du comité technique et de toutes autres instances ;
- Assurer une mission de veille réglementaire et à diffuser auprès des animateurs locaux toutes informations et instructions nécessaires au montage des demandes de subvention et des demandes de paiement ;
- Constituer et animer le réseau des animateurs locaux ;
- Piloter et adapter la maquette financière et le plan de développement.

Ces missions seront exercées en lien très étroit avec le directeur du SMADC.

Le Président propose donc de créer un poste de « chargé(e) de mission Leader à temps complet (35h hebdomadaires) sur le grade d'attaché, à compter du 01/02/2023, dans le cadre de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article L.332-8 1°.

Ce poste sera pourvu par un(e) contractuel(le), pour la durée du financement de celui-ci.

Dans l'immédiat, et du fait que la candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027 n'a pas fait l'objet d'une réponse de la part du Conseil Régional, et qu'ainsi que les crédits afférents à ce poste n'étant pas encore attribués, il sera donc procédé au recrutement d'un contractuel pour une durée de 3 mois, renouvelable.

La personne recrutée sera rémunérée en référence à l'échelle indiciaire sur le grade d'attaché (catégorie A).

Le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste de « chargé(e) de mission Leader » à temps complet (35h hebdomadaires) sur le grade d'attaché, à compter du 01/02/2023, dans le cadre de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article L.332-8 1 ; DIT que ce poste sera pourvu par un(e) contractuel(le), pour la durée du financement de celui-ci et dans l'immédiat pour une durée de 3 mois, renouvelable. La personne recrutée sera rémunérée en référence à l'échelle indiciaire des attachés (catégorie A).

AR P... **CONTRAT TERRITORIAL SIOULE ANDELOT**

063-2583015791-20230315-DCS20230302-DE
Par délibération en date du 15 décembre 2022, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a approuvé le contrat territorial Sioule Andelot pour la période 2023-2025.

Publié le 23/03/2023
Des lors, il doit être procédé à la signature de ce contrat par les structures porteuses (SMADC et Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne), les maîtres d'ouvrage (Collectivités, communautés de communes, et autres partenaires).

La délibération de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le contrat figuraient en annexes séparés du dossier.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer le Contrat Territorial Sioule Andelot

POINT D'INFORMATIONS DIVERSES

1 / EVALUATION DU SCOT

Dans le cadre de la décision prise de lancer la révision du SCOT, une présentation de l'évaluation du SCOT a été faite lors de la réunion du comité syndical du 26 octobre 2022. Le document d'évaluation diffusé alors était relativement synthétique pour en faciliter la lecture. Un rapport détaillé a été élaboré par les services du SMADC. Ce rapport vous sera transmis en version numérique et sera disponible sur le site du SMADC. Il sera diffusé auprès des communes, communautés de communes et partenaires en version numérique également, et dans un second temps en version papier.

Le Président informe les membres du comité que le rapport sera adressé par mail ainsi que par courrier rapidement. Il invite les membres du comité syndical à le découvrir et remercie Nolwenn FERREC pour son travail.

2 / OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES

Bruno LLINARES nous a quitté le 21 décembre dernier. Il était président de l'OTC depuis 9 décembre 2020. Bruno LLINARES était délégué de la communauté de communes de Chavanon, Combrailles et Volcans au SMADC. C'est à ce titre que le comité syndical du SMADC l'avait désigné pour siéger au comité de direction de l'OTC.

Par ailleurs, en fin d'année 2022, Emmanuel ESTIVAL, également membre du comité de direction de l'OTC a démissionné de son mandat municipal de Châteauneuf-les-Bains, entraînant en cascade sa démission du comité syndical du SMADC où il représentait ladite commune (en tant que délégué suppléant) et du comité de direction de l'OTC.

Il est donc nécessaire de pourvoir aux deux sièges laissés ainsi vacants au sein du comité de direction de l'OTC et ensuite de procéder au renouvellement de l'exécutif du comité de direction de l'OTC.

La première étape incombe donc à la Communauté de communes de Chavanon, Combrailles et Volcans et à la Commune de Châteauneuf-les-Bains, qui doivent désigner les successeurs de Bruno LLINARES et d'Emmanuel ESTIVAL au sein du comité syndical du SMADC.

La commune de Châteauneuf-les-Bains, a d'ores et déjà décidé de désigner Jean-Yves NOUZILLE, délégué suppléant, Amélie PEREZ restant déléguée titulaire.

La Communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans a prévu de procéder à cette désignation lors de son prochain conseil communautaire en février 2023.

Une fois ces deux désignations effectives, le comité syndical du SMADC désignera deux nouveaux membres au sein du comité de direction de l'OTC.

Ce n'est qu'à l'issue de cette décision que le comité de direction de l'OTC pourra procéder à l'élection de sa ou son président(e).

AR Préfecture
063-256301375-20230315-DCS20230302-DE
Publié le 23/03/2023

La convention de partenariats et d'objectifs entre le SMADC et l'OTC pour 2023 était jointe au dossier d'assemblée en annexes. Cette convention annuelle définit les missions assignées à l'OTC pour l'année, les conditions de financements de celui-ci et les modalités d'organisation. Elle est assortie du plan d'actions de l'OTC pour 2023.

Le Président précise que dans l'immédiat, Sylvain LELIEVRE assure la gestion avec Marlène DEBOVE (tous les 2 vice-présidents).

Le Président informe les membres du comité syndical :

- **Du lancement de la Marque territoriale le 1^{er} juillet prochain, à laquelle une forte mobilisation des élus est attendue,**
- **Des prochaines assemblées générales extraordinaire et ordinaire qui auront lieu mercredi 15 mars 2023 à Charbonnières les Vieilles,**

Il adresse également ses remerciements à la commune de Bromont Lamothe qui devait nous accueillir aujourd'hui.

ASSEMBLEE GENERALE

AR Prefecture

DU 25 Janvier 2023063-256301375-20230315-DCS2023-301-14
Reçu le 23/03/2023
Publié le 23/03/2023**EN VISIOCONFERENCE****Liste des Présents**

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Georges DENIS
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bourg-Lastic	Bernard DEBOTE
Bromont-Lamothe	Anthony LEROY
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Combrailles	Jean-Michel MOUNAUD
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Aurélie LAFAY
Gouttières	Martine GAUVIN
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Alain DUCLAUX
La Celle-d'Auvergne	Gérard BADET
Landogne	Michèle MARCHEIX
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelise DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Loubeyrat	Sébastien BLANC
Miremont	Eric DUVAUCHELLE
Montaigut-en-Combraille	Claire LEMPEREUR
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Valérie MAY
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaurmur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Alain FOURNIER
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Etienne-des-Champs	Bernadette BUSSON
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Savennes	Marie-Noëlle RAUCHE
Servant	Sylvain DURIN
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD

Verneugheol Villossanges Youx	Bernard THOMAS Jean-Yves NEDELLEC Philippe IMBAUD
AR Prefecture COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
063-256301375-20230315-DCS20230302-DE Reçu le 23/03/2023 Publié le 23/03/2023 Mavallon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY
Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Gérard VENEULT Julien PERRIN
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Audrey MANUBY Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Briffons	Bussières-près-Pionsat (excusée)
Charensat	Châteauneuf-les-Bains (excusés)
Château-sur-Cher (excusé)	Cisternes-la-Forêt
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Durmignat (excusé)	La Cellette (excusée) – POUVOIR
La Crouzille (excusée)	La Goutelle (excusées)
Manzat	Marcillat (excusé)
Menat (excusées)	Messeix
Pouzol (excusée)	Prompsat (excusé)
Queuille (excusé)	Roche-d'Agoux (excusée)
Saint-Angel	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy-les-Mines	Saint-Georges-de-Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner (excusée)
Saint-Maurice-près-Pionsat POUVOIR	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Saint-Sulpice
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Teilhède (excusé)
Teilhè (excusé) – POUVOIR	Tralaigues
Virlet (excusée)	Vitrac
Voingt	Yssac-la-Tourette (excusés) - POUVOIR

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)